

## PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 6 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le trente janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LACHETEAU, délégué titulaire et secrétaire du bureau syndical, désigné par le Comité en l'absence du Président et des deux Vice-présidents.

### SEANCE DU 6 FÉVRIER 2024

#### **PRESENTS**

<b>CHAMBOURCY</b>	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
<b>L'ETANG-LA-VILLE</b>	Claude CABOCEL, DELEGUE TITULAIRE Jean-Jacques LACHETEAU, DELEGUE TITULAIRE
<b>LE PECQ</b>	Véronique BESSE, DELEGUEE TITULAIRE
<b>LE PORT-MARLY</b>	Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
<b>MAREIL-MARLY</b>	Laurence ROUSSEAU, DELEGUEE TITULAIRE Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE SUPPLEANTE

#### **ABSENTS EXCUSES**

<b>CHAMBOURCY</b>	François ALZINA, DELEGUE TITULAIRE Bernard FERRU, DELEGUE SUPPLEANT
<b>L'ETANG-LA-VILLE</b>	Francine LAZARD, DELEGUEE SUPPLEANTE Stéphane POUILLARD, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LE PECQ</b>	Olivia FOUCAUD-ROYER, DELEGUEE SUPPLEANTE Raphaël DOAN, DELEGUE TITULAIRE Luc BESSETTES, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LE PORT-MARLY</b>	Pascal SIMONNET, DELEGUE SUPPLEANT François ROUSSEL-DEVAUX, DELEGUE TITULAIRE Nicole GAUTIER, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LOUVECIENNES</b>	Romarc LENOIR, DELEGUE SUPPLEANT Christian PERSIAUX, DELEGUE TITULAIRE Isabelle DE TONQUEDEC, DELEGUEE TITULAIRE Christine MERCURI, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>MAREIL-MARLY</b>	Murielle CHARLES-BERETTI, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Bernard BISSON, DELEGUE TITULAIRE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Jean-Pierre THOMAS, DELEGUE SUPPLEANT Christine GOTTI, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Communes non représentées** : LOUVECIENNES

#### **Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys  
Monsieur Mehdi BOUCHEMMAMA, Responsable du SIA  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>8</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>9</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>11</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	<b>1</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>12</b>

## RÉUNION DU 6 FEVRIER 2024

**Monsieur LACHETEAU** préside la séance, en l'absence du Président et des deux Vice-présidents.

**Madame BESSE**, représentant la commune du Pecq, est désignée secrétaire de séance.

**Monsieur LACHETEAU** rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal du comité du 18 décembre 2023
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Budget primitif 2024
- Questions diverses

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 18 DECEMBRE 2023**

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du comité du 18 décembre 2023.

### **COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT**

**Monsieur LACHETEAU** présente la décision suivante, prise dans le cadre des délégations du Président :

#### **Décision n°2023-33**

***OBJET :** PIS17C Assurances incendie accidents et risques divers – Prolongation 2024-2028 de l'assurance dommages aux biens*

*Il a été décidé de signer avec la société AXA France IARD à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027, un avenant de prolongation au marché PIS17C portant sur les prestations d'assurance dommages aux biens, contrat n° 10919330604.*

*Montant annuel hors révision : 6 835,06 euros TTC.*

Sans remarques, le comité syndical prend acte de la décision du Président.

### **BUDGET PRIMITIF 2024**

**Monsieur LACHETEAU** donne la parole à **Monsieur LE BEULZE** pour présenter le rapport, qui est le suivant :

*Le budget primitif présenté au comité pour l'exercice 2024 s'inscrit dans les orientations budgétaires débattues et votées lors de la séance du 18 décembre 2023.*

*Il s'agit du dernier budget du syndicat en application de la convention de délégation signée avec la CASGBS dont le terme initial est fixé au 31 décembre 2024.*

#### **I. Section d'Exploitation**

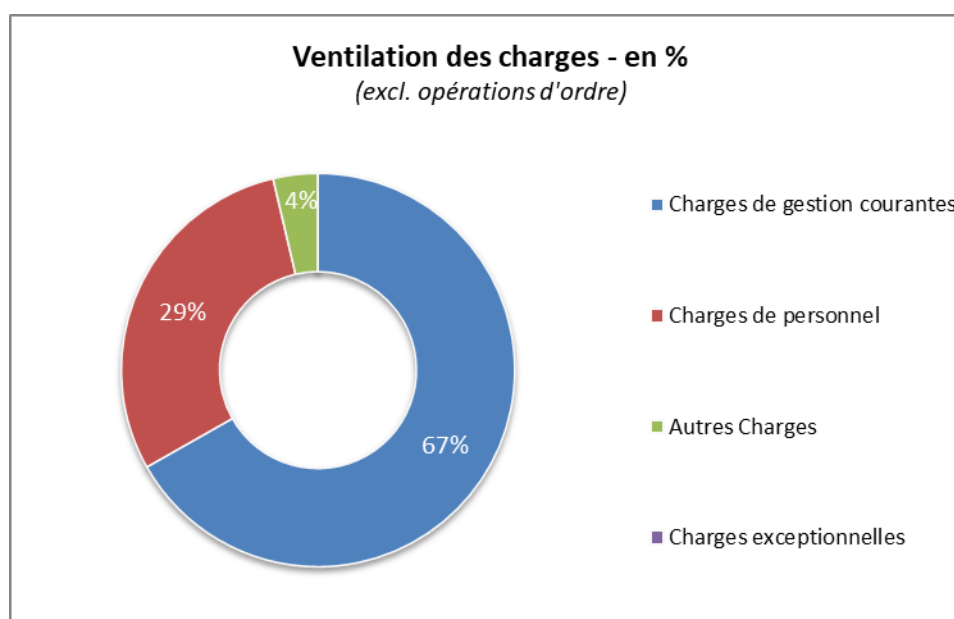
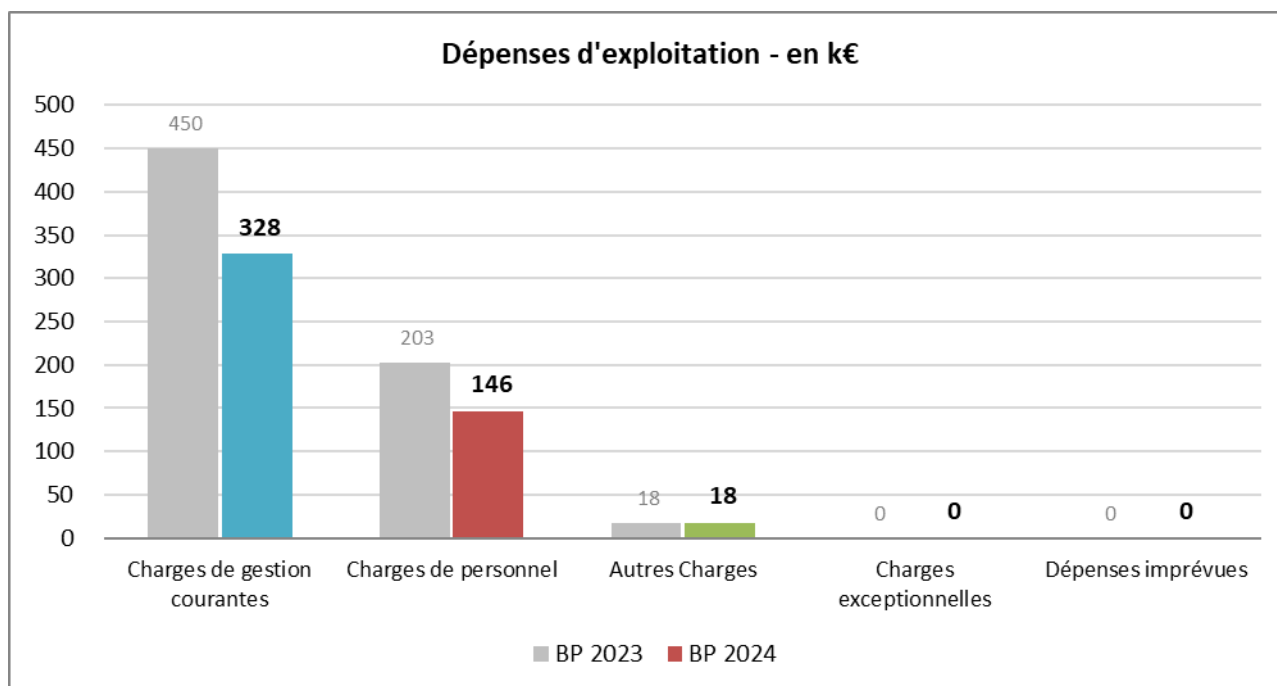
*Le budget de la section de fonctionnement s'élève à **492 k€**.*

##### *1) Dépenses d'Exploitation*

*Les dépenses de gestion courantes sont en forte baisse en 2024 par rapport au BP 2023 : en 2023 un montant important avait été inscrit pour un AMO pour le renouvellement de la DSP (100 k€) et des*

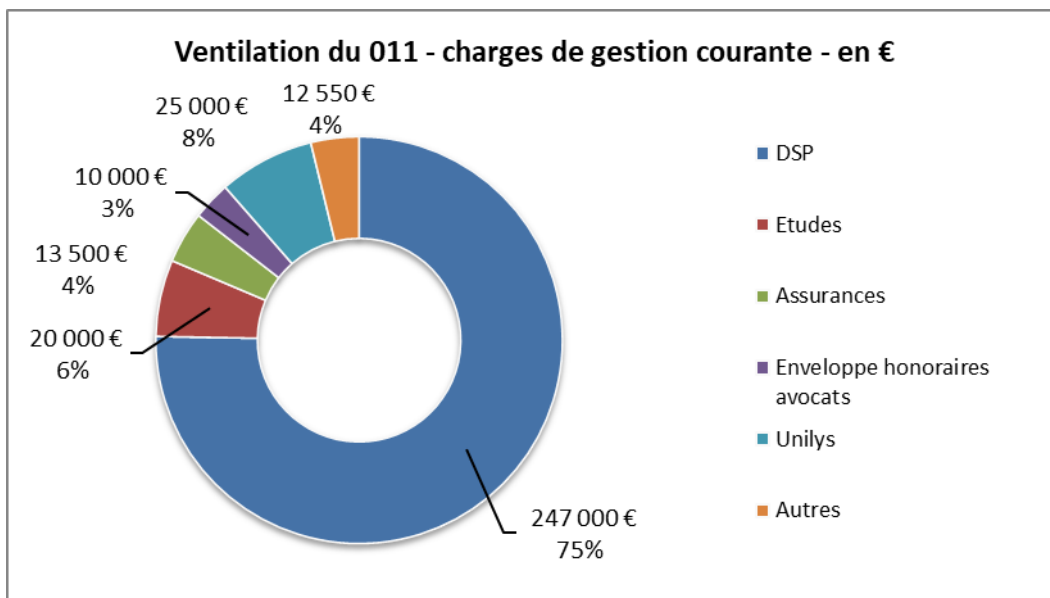
honoraires pour le règlement du contentieux Gagneraud (30 k€). Ces charges ne sont plus d'actualité pour 2024.

Les charges de personnel sont aussi en baisse : la quote-part Unilys a été réduite de (-8 points), le syndicat ayant peu de projets d'investissement en 2024.



- **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Il est proposé des crédits à hauteur de 328 k€ pour les charges à caractère général.



Les coûts liés à la DSP représentent 75% du total des charges à caractère général pour 247 k€, ces coûts intègrent la gestion de nouveaux ouvrages : bassin Corbière et bassin Port Marly.

Une enveloppe de 10 k€ est allouée à des honoraires d'avocat et une enveloppe de 20 k€ pour des études.

Les frais d'assurance sont estimés à 13.5 k€.

Les frais mutualisés UNILYS portés par le SICGP représentent une charge de 25 k€, soit une quote-part de 11% du total (-8 points vs 2023), s'y trouve notamment le loyer de l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, les frais de paramétrage et maintenance des logiciels Finances, RH et marchés (CIRIL, Acquity), et les frais de formation des équipes mutualisées.

Les frais « autres » regroupent des frais de communication, des frais de télécommunication, de fournitures, la servitude de l'Hermitage et du suivi de la paie.

- **Chapitre 012 – charges de personnel**

Les charges de personnel sont en baisse pour s'établir à 146 k€.

Un seul ETP est affecté au syndicat, le principal des équipes support est porté par Unilys, via le syndicat de la Piscine, soit 61% du total des charges de personnel. Il s'agit des services ressources pour la Direction générale, la comptabilité, les ressources humaines, le juridique, la communication et les marchés publics ainsi que le secrétariat général.

La quote-part allouée au syndicat a été réduite de -8 points pour s'établir à 11% : l'absence de projets d'investissement d'envergure en 2024 va permettre un suivi plus léger de la part des équipes mutualisées.

Personnel Permanent	56 110 €
Services Ressources mutualisés (Piscine)	89 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>145 610 €</b>

- **Chapitre 065 – autres charges**

Il s'agit des indemnités d'élus pour 18 k€, stable vs 2023.

## 2) Recettes d'Exploitation

- **Chapitre 070 – Produits des Services**

L'ensemble des recettes du syndicat sont à présent perçues par la CASGBS, qui effectue un virement chaque trimestre afin de permettre au SIARSGL d'être à l'équilibre sur sa section de fonctionnement. Ce montant s'établit en 2024 à 492 k€, miroir exact des dépenses.

## II. Section d'Investissement

Le budget de la section d'investissement s'élève à 101 k€.

### 1) Dépenses d'Investissement

L'ensemble des dépenses d'investissement ne sont plus enregistrées en immobilisation mais sur le compte 4581 « Opérations pour compte de tiers ».

- **Chapitre 045 – Dépenses réelles pour compte de tiers**

Une enveloppe de 100 k€ est inscrite pour le bassin Corbière en cas de besoin après la garantie de parfait achèvement. Une enveloppe de 1 k€ est inscrite en petit matériel.

### 2) Recettes d'Investissement

- **Chapitre 045 – Opérations patrimoniales**

Il s'agit des reversements de la CASGBS.

Le budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Section d'exploitation	491 712,00 €
Section d'investissement	101 000,00 €
<b>Budget Global</b>	<b>592 712,00 €</b>

Le comité est appelé à se prononcer sur cette proposition.

**Monsieur LE BEULZE** rappelle que, comme indiqué lors du ROB, le budget est relativement limité en volume.

Il précise qu'en section d'exploitation, l'enveloppe de 20 k€ d'honoraires d'avocats et d'études servira, le cas échéant, à affiner le projet du bassin de Granchamp.

Il indique également que la deuxième partie du montant d'assurance est signée avec la SMACL, via le groupement de commandes porté par le CIG.

Il souligne la baisse de la quote-part des frais mutualisés Unilys supportée par le SIA, qui passe de 19 % à 11 %. Il explique que 2024 est une année de transition, sans gros travaux à piloter et avec un usage moins important des services mutualisés d'Unilys.

En section d'investissement, il précise que l'enveloppe de 100 k€ est destinée à faire face à d'éventuels besoins de finalisation des travaux du bassin Corbières, ceci étant réservée au titre de l'exercice des garanties de parfait achèvement. Il souligne qu'en réalité, il n'est pas certain que cette enveloppe soit utilisée, car une négociation est en cours avec les entreprises qui semblent vouloir accepter de se conformer aux exigences du syndicat.

Il conclut en faisant remarquer que c'est un budget relativement simplifié et qu'il sera sans doute le dernier puisque la compétence devrait s'exercer pleinement par la Communauté d'Agglomération au 1er janvier prochain.

**Monsieur LACHETEAU** remercie Monsieur LE BEULZE et demande s'il y a des remarques.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, le budget primitif 2024 du syndicat.

## QUESTIONS DIVERSES

**Monsieur SOUCARET** informe les élus que, le 17 janvier 2024, la restitution de l'opération de la phyto flottante, opération pilote auprès de l'Agence de l'eau, a eu lieu. Il précise que, durant cette

réunion, le bureau d'étude SEPIA a rendu compte de l'ensemble des analyses effectuées. Il explique que le niveau physico-chimique de l'eau sortante est bon et qu'au niveau bactériologique, en cas de baignade, les tests en matière d'Escherichia coli ou d'entérocoques se sont révélés corrects. Il fait remarquer que ces résultats sont cependant légèrement limités si 65 personnes sont à bord, tout en soulignant que la phyto flottante est faite pour 4 personnes. Il conclut en insistant sur le fait que l'eau sortante est totalement correcte.

**Monsieur MIRABELLI** demande si ce projet est destiné à se développer et, dans l'affirmative, qu'elle sera la date de sa mise en place.

**Monsieur SOUCARET** répond que le principe de cette opération pilote était d'analyser la faisabilité et qu'il conviendrait maintenant de la déployer sur le Port Marly, dans un premier temps. Toutefois, il souligne qu'une étude juridique pour asseoir l'expérimentation va devoir être menée, car les barges d'épuration sont des filtres plantés sur le domaine fluvial public et donc en dehors des communes. Il conclut que, si techniquement cela fonctionne, il conviendrait de déployer ce système sur l'ensemble du linéaire des bateaux logements, tout d'abord à Port-Marly, puis à Louveciennes et éventuellement sur Bezons et sur la CA.

Sans autres questions diverses, **Monsieur LACHETEAU** lève la séance à 20h15.

#### **Signatures :**

**Jean-Jacques LACHETEAU**  
Président de séance

**Véronique BESSE**  
Secrétaire de séance